

L'Etat prépare une politique industrielle en géothermie et chauffage au bois

Le ministère Borloo et l'Ademe viennent de présenter les grandes lignes d'une politique industrielle en matière de "filiales vertes". Les priorités retenues sont notamment :

- en "biomasse énergie" : structurer la mobilisation de la ressource biomasse; développer les réseaux de chaleur; inciter les PME françaises à développer leur gamme d'appareils à haut rendement pour le chauffage domestique et collectif, ainsi que de chaudières de fortes puissances; mettre en place "une véritable production industrielle" d'électricité issue de la biomasse, en particulier par cogénération,
- en géothermie : exploiter le potentiel des filiales de géothermie superficielle (champs de sonde et aquifères) ("qui ne présentent pas de frein technologique majeur", précise-t-on au ministère); lever les obstacles financiers à la recherche et à la mobilisation de nouvelles ressources en géothermie profonde.

Prochaine création d'un comité et d'une association de la géothermie

Rattaché au ministère Borloo, un Comité national de la géothermie va être créé. Réunissant des représentants de tous les intervenants français du marché de la géothermie, ce comité aura pour vocation de faire des recommandations aux pouvoirs publics. A l'Ademe, on souhaite que ce comité soit alimenté en propositions par une "association nationale de la géothermie", qui, elle aussi, devrait voir le jour prochainement. Dans ce but, l'Ademe et le BRGM ont organisé à Paris la semaine dernière une réunion qui a rassemblé une grande partie des professionnels de la géothermie. < En France, la géothermie est aujourd'hui dans une phase dynamique et le contexte est extrêmement favorable >, a souligné Jean-Louis Bal (Ademe) lors de cette réunion. Pour sa part, Fabrice Boissier (BRGM) a souhaité une accélération du développement de la géothermie dans l'Hexagone, notamment en matière de formation, de normalisation, de labellisation, de promotion et de "lobbying".

Pompe à chaleur : espoirs de croissance dans le tertiaire et en individuel gaz

En pompes à chaleur, en matière de crédit d'impôt, "la politique du yoyo a fait le bonheur des vendeurs opportunistes", a jugé Jacques Bernier, spécialiste français de la PAC, qui s'exprimait au nom de l'Association française du froid lors d'un récent colloque organisé par celle-ci. < L'industrie a besoin d'un minimum de stabilité de la politique énergétique pour réaliser ses investissements, ce qui n'a pas encore été le cas en France >, a regretté M. Bernier.

Concernant les pompes à chaleur au gaz, Jean Terrier (GrDF) a estimé que cette technologie jouerait "un rôle prépondérant" sur le marché de la maison individuelle, neuve ou existante, dans les prochaines années. <Plusieurs prototypes existent déjà avec des performances très prometteuses, a-t-il dit. Ces produits (d'une puissance de l'ordre de 10 kW) seront capables de chauffer et de produire de l'ECS quelles que soient les conditions extérieures, avec des rendements supérieurs de 30% en comparaison des chaudières à condensation. Les premiers exemplaires seront commercialisés en 2011-2012. >

BBC : condensation ou PAC, que choisir ?

< La chaudière au gaz naturel à condensation couplée à l'énergie solaire présente des performances énergétiques supérieures à celles de la PAC couplée au solaire. > Telle est l'une des conclusions d'une étude, que la Direction de la recherche et de l'innovation de GDF Suez vient de réaliser sur 465 modèles extraits des catalogues de CMistes. La performance de ces maisons a été évaluée par 50 BET. < Deux systèmes énergétiques permettent d'atteindre le niveau BBC, à la condition toutefois que le bâtiment soit amélioré >, explique-t-on chez GDF Suez : d'une part, PAC pour le chauffage + ECS solaire (avec appoint électrique), d'autre part, chaudière gaz condensation pour le chauffage + ECS solaire (avec appoint gaz). < En moyenne, l'association "chaaudière au gaz naturel à condensation / solaire thermique" permet d'atteindre un niveau de 51 kWhep/m².an, contre 69 kWhep/m².an pour la solution PAC + solaire >, souligne-t-on chez GDF Suez.

- EN BREF. SoCol, groupe de travail spécialisé dans l'eau chaude solaire collective, vient de mettre au point, à l'intention des organismes de formation, un référentiel de formation des BET. Et il compte en développer un autre d'ici à la fin de 2010, cette fois pour la formation à la maintenance. Né en avril dernier, SoCol, qui est animé par l'association Enerplan, compte quelque 200 membres (fabricants, BET, distributeurs, installateurs, etc.). SoCol espère que, cette année, le Cesci (chauffe-eau solaire collectif individualisé) sera intégré à la RT 2005.